

*Bulletins distribués: 91; rentrés: 88; blancs: 24; nul: 1; valables: 63; majorité absolue: 32.*

Est élu pour une durée indéterminée *M. Vincent Brodard, à Romont*, par 63 voix.

**Tribunal des baux et loyers de la Gruyère, Glâne, Broye et Veveyse: 1 assesseur représentant les locataires**

*Bulletins distribués: 91; rentrés: 81; blancs: 10; nul: 0; valables: 71; majorité absolue: 36.*

Est élu pour une durée indéterminée *M. José Gremaud, à Bulle*, par 69 voix.

A obtenu des voix M<sup>me</sup> Anne-Christine Rigolet: 2.

**Commission de surveillance en matière de privation de liberté à des fins d'assistance: 1 suppléant (assistant social)**

*Bulletins distribués: 86; rentrés: 80; blancs: 6; nul: 0; valables: 74; majorité absolue: 38.*

Est élu pour une durée indéterminée *M. Raphaël Andrey, à Marly*, par 71 voix.

A obtenu des voix M<sup>me</sup> Isabelle Vauthey-Jaquet: 2. Il y a 1 voix éparse.

**Chambre pénale des mineurs: 1 suppléant**

*Bulletins distribués: 90; rentrés: 87; blancs: 5; nul: 0; valables: 82; majorité absolue: 42.*

Est élu pour une durée indéterminée *M. Mario Bugnon, à Ferpicloz*, par 47 voix.

Ont obtenu des voix M<sup>me</sup> Caroline Déneraud: 29; M. Ramon Pythoud: 3. Il y a 3 voix éparses.

**Commission de conciliation en matière d'abus dans le secteur locatif de la Sarine: 1 membre, représentant les locataires**

*Bulletins distribués: 89; rentrés: 87; blancs: 12; nuls: 2; valables: 73; majorité absolue: 37.*

Est élu pour une durée indéterminée *M. Alexandre Grandjean, à Fribourg*, par 69 voix.

A obtenu des voix M<sup>me</sup> Christine Chassot: 3. Il y a 1 voix éparse.

**Commission de conciliation en matière d'abus dans le secteur locatif de la Gruyère, Glâne, Broye et Veveyse: 1 membre, représentant les locataires**

*Bulletins distribués: 78; rentrés: 72; blancs: 10; nuls: 2; valables: 60; majorité absolue: 31.*

Est élu pour une durée indéterminée *M<sup>me</sup> Délia Gonzalez, à La Tour-de-Trême*, par 60 voix.

**Délégations fribourgeoises aux commissions interparlementaires de surveillance des concordats sur la détention pénale (mineurs et adultes): 3 membres**

*Bulletins distribués: 99; rentrés: 97; blancs: 2; nul: 0; valables: 95; majorité absolue: 48.*

Ont obtenu des voix et sont élus *M. Albert Studer, à St. Ursen*, par 82 voix, *M. Denis Grandjean, à Le Crêt*, par 77 voix et *M. Jean-Denis Geinoz, à Bulle*, par 67 voix.

A obtenu des voix M<sup>me</sup> Antoinette Romanens-Mauron: 32. Il y a 1 voix éparse.

**Résolution Charly Haenni/Jean-Pierre Siggen  
(suppression de l'arrêté Bonny)**

*Dépôt*

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2008, le canton de Fribourg, comme la plupart des cantons romands, ne bénéficiera plus des allègements fiscaux liés à l'arrêté Bonny. En Suisse romande, seul le Jura, le Jura bernois et le haut du canton de Neuchâtel continueront à bénéficier de cette aide.

En effet, le Conseil fédéral a décidé de limiter cette aide à une zone comprenant 10.1% de la population, contre quelque 28% actuellement. Il a défini 30 régions pouvant bénéficier à 100% des allègements. Il est à noter que la nouvelle répartition fait la part belle aux régions de montagne dont étonnamment Davos et St-Moritz. Un régime transitoire de 3 ans est prévu pour les régions qui ont été écartées, mais avec un allègement limité à 50%. Passé ce délai, c'est la fin de ce coup de pouce fédéral.

La fiscalité jouant un très grand rôle pour attirer les entreprises, notre canton perd ainsi un outil important. Grâce à l'arrêté Bonny, le canton de Fribourg a pu soutenir 41 entreprises et 2600 places de travail entre 1993 et 2007. Parmi ces entreprises, 13 étaient étrangères. Sans l'arrêté Bonny, la plupart de ces sociétés ne se seraient pas implantées à Fribourg et n'y auraient pas créé des places de travail.

Nous savons que la décision du Conseil fédéral se base sur une étude du Crédit Suisse. On a notamment tenu compte de la croissance démographique, forte à Fribourg, mais pas du revenu moyen par tête. Toujours selon cette étude, le district de la Gruyère fait partie des dix régions les plus riches de Suisse alors que Bâle compte parmi les trente régions les plus pauvres du pays. Il est pourtant prouvé qu'un Bâlois gagne en moyenne trois fois plus qu'un Fribourgeois. Il serait dangereux pour le fédéralisme helvétique d'affaiblir ainsi la solidarité entre les cantons riches et les cantons ne bénéficiant pas d'une économie aussi développée. Par cette résolution, le Grand Conseil demande au Conseil d'Etat d'intervenir auprès de la Cheffe du Département fédéral de l'économie afin de contester les bases de l'étude et de demander une reconsidération du périmètre d'application pour le canton de Fribourg.